



SERVICES PUBLICS POUR TOUS

La CGT continue son travail de réflexion, de propositions et de défense des services publics, avec deux initiatives dans l'actualité.

Ainsi jeudi 11 mai à 18h00, l'Union Départementale CGT 44 par le biais de son « collectif Services Publics » organise un **débat public à Nantes, maison des syndicats, autour de l'impact du numérique dans les services publics** : « l'accueil du public dans les services publics : recul des guichets, progression des interfaces numériques, une évolution porteuse de dangers pour les services publics et leurs usagers. » Cette problématique concerne tous les services publics à commencer par notre administration.

Ce débat sera précédé d'une journée d'étude réservée aux militant-es CGT des services publics autour des mêmes thèmes.

En parallèle, la **CGT 44, autour du syndicat de la Poste et du collectif Services Publics mène campagne sur l'agglomération nantaise pour empêcher la fermeture d'une quinzaine de bureaux de Poste**. Ce plan de fermetures est actuellement en cours de négociation. La Poste, Société Anonyme, a pour objectif de détruire 30 % des emplois de guichet et entre la moitié et les ¾ de ses bureaux de Poste d'ici à 2020 ! Exit les logiques de services publics, d'accessibilité, d'égalité d'accès, place aux profits à court terme. Ce plan est particulièrement scandaleux quand on sait que La Poste va très bien économiquement du fait de l'activité colis et l'activité bancaire et que l'entreprise touche 300 millions d'€ par an de CICE. Des études sérieuses montrent aussi l'impact sociétal redoutable des fermetures des bureaux de Poste qui font plus que contribuer au sentiment d'abandon des populations périphériques (ruralité ou quartiers). Rappelons donc à la SA La Poste ses obligations vis-à-vis de la société toute entière en signant la pétition en ligne. Cette pétition est aussi à retrouver sur les marchés nantais et devant les bureaux de Poste (planning sur demande).

ÉGALITÉ REPOUSSÉE

La présentation du rapport « La Force de l'Égalité » de la députée Descamps-Crosnier sur les inégalités femmes-hommes dans la Fonction Publique a été une nouvelle occasion pour la CGT de rappeler à la ministre de la Fonction publique ses propositions pour que cessent les inégalités.

Ce rapport conforte nos analyses sur les inégalités et présente 55 recommandations : rémunérations (les femmes touchent 19% en moyenne de moins que les hommes), carrière, conditions de travail, retraite...

Pourtant, l'accord unanimement signé en 2013 a le

plus grand mal à être concrètement mis en œuvre dans les administrations, établissements et collectivités malgré l'autosatisfaction de la Ministre.

En dépit des exigences de la CGT, la démarche intégrée n'est restée qu'un slogan. L'impact des réformes mises en œuvre (parcours professionnel, carrière et rémunération et RIFSSPE) sur les inégalités n'a jamais été évalué.

La Ministre et les employeurs publics se sont auto-satisfaits des avancées du quinquennat sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Pourtant, elles se résument uniquement à des quotas pour les fonctionnaires qui occupent les plus hautes fonctions (Directions des Centres Hospitaliers ou autres services...).

Les employeurs publics en sont encore à se déclarer prêts à lancer des études, pourquoi pas ? Mais en urgence, commençons par résoudre les problèmes qui sont connus, documentés et analysés. Concernant les inégalités de retraite des femmes, la réponse de la Ministre n'est pas plus volontariste : "ce sera long et compliqué".

L'égalité est inscrite dans la Constitution : l'État employeur doit être exemplaire. Ce qui manque, c'est bien la volonté politique de mobiliser les moyens financiers pour accéder enfin à une égalité réelle.

La CGT continuera à se battre pour obtenir des engagements forts et contraignants pour l'égalité.

LE PARADIS DES UNS, L'ENFER DES AUTRES

Selon une étude de l'association internationale Oxfam et le réseau Fair Finance Guide International, à partir des données fournies par les banques européennes à l'Union Européenne, celles-ci déclarent 26 % de leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, soit 25 milliards d'€ en 2015, mais seulement 12 % de leur chiffre d'affaires et 7 % de leurs employés. Mieux, il y a même 628 millions de bénéfices dans des paradis fiscaux où les banques ne comptent aucun.e employé.e. Ces transferts d'argent vers les paradis fiscaux permettent surtout de réduire leur contribution fiscale et de contourner leurs obligations réglementaires. Preuve des abus de ces transferts : en Irlande, 5 banques, la britannique RBS, la française Société Générale, l'italienne UniCredit et les espagnoles Santander et BBVA ont un bénéfice qui dépasse le chiffre d'affaires. À l'arrivée, ces banques paient en moyenne 6 % d'impôts sur le bénéfice... à comparer à la moyenne européenne qui est de 23 % ! Les cinq plus grandes banques françaises (BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole, Crédit Mutuel CIC et Société Générale) ont déclaré 5,5 milliards d'€ de bénéfices dans les paradis fiscaux.

